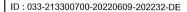


Reçu en préfecture le 13/06/2022

Affiché le





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Neuf juin, le Conseil Municipal de BRACH,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er juin 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 15 Présents: 10 Votants: 15

100

100

Etaient présents: Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHEL, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé: Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Gilles RODRIGUEZ pouvoir Catherine SANCHEZ, Jacques LASSALLE pouvoir Denis CHAUSSONNET, Magali LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

DELIB_2022/32_Domaine et Patrimoine

Actualisation de la longueur de voirie pour la Dotation Globale de Fonctionnement

Monsieur le Maire,

RAPPEL que la commune de Brach a signé chez le Notaire la rétrocession de voirie du lotissement LOU BRUCA le 11 mai 2022 chez Maître Stéphanie LATOUR.

EXPOSE que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

CONSIDERANT le classement dans la voirie publique communale de l'ensemble du listing des voies communales ci-après

Voirie au 11/05/2022		10 150 ml
Allée des chênes		130 ml
	TOTAL	10 280 ml

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC Tél.: 05.56.58.23.66 **** Fax: 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 13/06/2022

Reçu en préfecture le 13/06/2022

Affiché le



ID: 033-213300700-20220609-202232-DE

Le linéaire de voirie classée dans le patrimoine public communal représente un total de 10 280 ml appartenant à la commune

La longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune de Brach doit reprendre le listing ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'ARRETER la nouvelle longueur de la voirie communale à 10 280 ml
- · 📱 DIT que cette longueur de voirie est classée dans le domaine public communal
- DE SOLLICITER l'inscription de ce linéaire de voirie auprès des services de la préfecture en 2022 pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, D.PHOENIX

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC Tél.: 05.56.58.23.66 **** Fax: 05.56.58.12.97